

Déclaration liminaire du 03/07/23 - TJ du Mans

Nous, greffiers, adjoint faisant fonction de greffier, secrétaires administratifs, adjoints administratifs, adjoints techniques et contractuels, du tribunal judiciaire du Mans, nous associons à la mobilisation nationale des personnels de greffe des services judiciaires actuellement en cours sur toute la France.

Nous les petites mains de la justice, la force invisible de nos tribunaux sans qui aucune décision de justice ne peut être rendues, protestons aujourd'hui contre l'oubli de notre administration. Nous qui vous accueillons, vous renseignons, vous expliquons ; nous qui répondons à vos mails et à vos appels ; nous qui réceptionnons vos requêtes et demandes et assurons le suivis de toutes vos procédures ; nous qui assistons le magistrat, avant, pendant et après l'audience et qui authentifions vos procédures qui, sans notre signature, à nous greffiers, ne valent rien ; nous qui vous notifions vos décisions ; nous qui assurons une permanence les week-ends et les jours fériés pour traiter les urgences et assurer votre sécurité du quotidien ; nous sommes inconnus et méprisés !

Vous voulez une Justice de qualité ? Vous souhaitez que votre dossier soit jugé dans des délais raisonnables et avoir des réponses à vos interrogations légitimes ? Alors il faut que vous demandiez à notre gouvernement plus de personnel de greffe et une meilleure reconnaissance de nos métiers, car sans nous, la Justice n'est pas.

Aujourd'hui nous sommes là pour dire stop au mépris dont nous sommes l'objet, pour rappeler à notre ministère et à vous, nos concitoyens, que nous existons et que nous donnons beaucoup au service public qui ne nous le rend que trop rarement.

Nous, les garants de la procédure, les interlocuteurs de tous les auxiliaires de justice, avocats, conseillers prud'homaux, huissiers, ... en avons assez que notre ministère ne nous entende pas.

Non, Monsieur le garde des Sceaux, une augmentation brute de 3 à 90€ bruts par mois ne nous convient pas, surtout quand il s'agit en échange de supprimer une partie de notre ancienneté, de faire disparaître comme par magie des années de bons et loyaux services donnés à notre ministère et à nos concitoyens. Nous qui œuvrons chaque jour au service de la Justice, ne soyons pas les victimes de votre injustice.

Nous, contractuels, adjoints administratifs et techniques, secrétaires administratifs et greffiers, souhaitons que chacun soit reconnu dans ses missions et ses compétences, au service d'une justice humaine et solidaire.

Aujourd'hui, nous sommes une très grande majorité en grève. Les urgences du TTR, du JLD pénal et civil, des CI et collégiales, des permanences instruction, application pénale, TPE pénal et civil, des CRPC déferrements, ... ne peuvent se tenir faute de notre présence. Notre travail du quotidien sur les dossiers de nos concitoyens n'avanceront pas aujourd'hui faute de notre présence.

Notre absence d'aujourd'hui dans nos bureaux, nous, braves petits soldats qui ne manifestons jamais et acceptons souvent l'inacceptable, est pour dire STOP à ce que nous subissons !

Nous nous battons donc aujourd'hui pour :

- > Une reconnaissance des fonctions de l'ensemble des personnels de greffe
- > Une intégration des greffiers à la catégorie A de la fonction publique suite à

l'évolution de nos métiers et des profils des personnes recrutées et à la promesse faite par notre ministère de la Justice actuel devant une promotion entière de nouveaux greffiers ; comme cela a été le cas dans d'autres corps de la fonction publique (conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation, éducateur PJJ, ...)

> Une réelle revalorisation salariale pour tous les personnels de greffe ; la revalorisation proposée actuellement ne contrant même pas l'inflation... et nous perdons donc, année après année, notre pouvoir d'achat. Plus particulièrement, concernant les négociations en cours :

> Une nouvelle grille indiciaire pour les greffiers garantissant une réelle évolution de carrière ou a minima une garantie de maintien dans l'échelon actuel avec reprise d'ancienneté

> Une nouvelle grille indiciaire pour les adjoints administratifs, notamment pour compenser l'indignité des premiers échelons rattrapés par le SMIC qui entraîne une absence d'évolution de salaire pendant les 10 premières années de service de la Justice

> Des conditions de travail dignes et efficaces, ce qui implique :

> Le recrutement massif de personnels de greffe pour palier les départs à la retraite, nombreux et non remplacés, les détachements et les démissions de collègues qui aiment leur métier, mais en ont assez de ce mépris, les longs arrêts maladies, ... rien qu'au TJ du Mans, nous sommes en permanence entre 15 et 20% de postes officiels non pourvus, sans compter tous les postes qui devraient être ouverts pour enfin traiter rapidement et avec qualité nos dossiers, mais qui n'ont jamais été ouverts par notre ministère... ce n'est pourtant pas faute de le demander...

> L'arrêt de ces réformes procédurales incessantes, liées aux faits divers et à la politique et complètement déconnectées de la réalité du terrain, qui entraînent un travail considérable pour quasiment aucune amélioration de qualité et de temps pour le justiciable, tellement ces réformes sont éloignées de notre quotidien, de votre quotidien

> La fin de nos logiciels informatiques préhistoriques

> La prise en compte de nos heures supplémentaires extrêmement nombreuses qui soulignent le sous-effectif du greffe

> La création de poste de greffier quand un poste de magistrat est ouvert (ce qui n'a pas été le cas pour le TPE et le JAP du TJ du Mans sans explications de la part de notre ministère) ou quand de nouvelles tâches nous sont ajoutées (ce qui n'a pas été le cas lors de l'ouverture de 90 nouvelles places de prison à la maison d'arrêt du Mans ou lors de la mise en place de la nouvelle procédure d'HO)

Nous avons alerté notre ministère à maintes reprises sur nos conditions de travail déplorables, sur notre charge de travail qui ne cesse de s'alourdir de façon alarmante, sans aucune contrepartie ni reconnaissance.

La seule réponse qui nous a été apportée est le néant pour les corps communs et, pour les greffiers, une grille dite de "revalorisation" entraînant de facto une perte de notre ancienneté contre quelques euros symboliques.

Une aumône méprisante contre notre expérience durement acquise : nous refusons catégoriquement cette grille de la honte.

Aujourd'hui, je suis encore là. Mais demain ?

Si rien ne change pour les agents des greffes, c'est l'institution judiciaire dans son ensemble qui ira encore plus mal. Si rien ne change pour les greffiers, nous ne serons plus là demain.

Qu'en sera-t-il alors de la Justice et de vos droits ?